

**Rapport aux délégués syndicaux**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 26 janvier 2018

**objet : Adoption du budget primitif 2018 –  
budget principal**

Pour l'année 2018, le budget primitif concernant le budget principal est modifié notamment sur la section fonctionnement par rapport à la présentation faite lors du rapport d'orientation budgétaire fin 2017. En effet, le budget a été affiné selon les dotations aux amortissements et d'un recalage de statut.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2018 sont indiquées ci-dessous.

1° Section de fonctionnement

- En dépenses

Budget principal dépenses section fonctionnement	
Description	Total proposé 2018
PRELEVEMENT POUR DEPENSES EXTRAORDINAIRES	1 000,00
60612 ENERGIE SMO	1 450,00
60622 CARBURANT SMO	13 500,00
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES SMO	5 500,00
611 CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE SMO	45 568,29
6132 LOYERS BATIMENTS SMO	19 000,00
6135 LOCATION VEHICULES SMO	25 000,00
61551 ENTRETIEN REPARATION SUR MATERIEL ROULANT SMO	500,00
6156 MAINTENANCE	12 700,00
6161 ASSURANCES MULTIRISQUES SMO	3 700,00
6188 FORMATION SMO	11 000,00
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE SMO	2 000,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS SMO	1 500,00
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES SMO	4 000,00

**Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenormandienumerique.fr](mailto:contact@eurenormandienumerique.fr)

6237 PUBLICATIONS SMO	2 500,00
6251 VOYAGES SMO	2 000,00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES SMO	-
6257 RECEPTIONS SMO	3 000,00
6261 AFFRANCHISSEMENTS SMO	4 800,00
6262 TELEPHONE SMO	9 000,00
627 COMMISSSION SMO	13 000,00
6283 ENTRETIEN LOCAUX SMO	
6332 COTISATION FNAL SMO	1 626,49
6336 COTISATION CNFPT SMO	6 250,44
6338 CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE SMO	1 071,44
64111 REMUNERATIONS PERSONNEL SALAIRES SMO	48 298,49
64112 SUPPLEMENT FAMILIAL SMO	28,72
64118 INDEMNITES AVANTAGES SOCIAUX SMO	22 609,16
64131 REMUNERATIONS PERSONNEL NON TITULAIRE SMO	199 489,18
64138 AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE SMO	144 332,06
6451 COTISATIONS A L'URSSAF SMO	99 077,07
6453 COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE SMO	29 824,62
6454 COTISATION ASSEDIC SMO	19 365,56
6458 COTISATIONS MUTUELLES SMO	
64731 ALLOCATIONS DE CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT SMO	
6615 INTERETS LIGNE DE TRESORERIE SMO	25 756,49
6688 AUTRES CHARGES FINANCIERES SMO	
678 CHARGES EXCEPTIONNELLES SMO	
6711 INTERETES MORATOIRE SMO	500,00
6811 DOT. AUX AMORT.DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES SMO	11 497,59
<b>total</b>	<b>790 445,60</b>

- En recettes

Budget principal recettes section fonctionnement	
Description	Total proposé 2018
7473 COTISATION CG 27	400 000,00
74758 COTISATIONS MEMBRES EPCI	370 445,60
002 RESULTAT D'EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2016 REPORTE	
7788 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SMO	
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (BA)	20 000,00
6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	
6459 REMBTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE	
<b>total</b>	<b>790 445,60</b>

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes.

#### 2° Section d'investissement

- En dépenses

Seul l'outillage industriel a été modifié par rapport au ROB passant de 2 000€ à 2 497,59€.

Budget principal dépenses section investissement	
Description	Total proposé 2018
2051 LOGICIELS SMO	6 000,00
2158 OUTILLAGE INDUSTRIEL SMO	2 497,59
2183 MATERIEL DE BUREAU SMO	3 000,00
2184 MOBILIER SMO	1 000,00
2181 AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	-
2188 AUTRES SMO	-
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
<b>total</b>	<b>12 497,59</b>

- En recettes

Un mouvement d'ordre est effectué pour 11 497,59€ contre une estimation de 11 000€ lors du ROB.

Budget principal recettes section investissement	
Description	Total proposé 2018
021 PRELEVEMENT SUR RECETTES EXTRAORDINAIRES	1 000,00

281 DOTATION AU AMORTISSEMENTS	11 497,59
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0
<b>total</b>	<b>12 497,59</b>

La section d'Investissement est équilibrée en dépenses et recettes.

Les dépenses envisagées s'inscrivent dans la continuité de l'action menée en 2017. Il n'y a donc pas lieu d'augmenter les recettes. Elles sont estimées à 770 445,00€ (stable par rapport à 2017).

Par ailleurs, l'INSEE n'ayant publié, à date de l'élaboration du budget, le recensement légal de la population de 2015 des EPCI applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMO propose donc de maintenir la base retenue en 2017. Les recettes de fonctionnement sont ainsi établies :

- Cotisation des EPCI fixée à 0,8 € par habitant sur la base du recensement 2013 soit un total de 370 445.60€.
- Cotisation de 400 000€ du Conseil Départemental de l'Eure

Du point de vue des dépenses, les éléments majeurs les constituants sont :

- Rémunération du personnel et charges attachées : 571k€ (soit 72% du budget de fonctionnement) pour un effectif qui atteindra son maximum en 2018 soit 10 agents.
- Les charges financières bancaires, liées à l'utilisation des lignes de trésorerie du Crédit Agricole et de la Caisse d'épargne, diminuent puisque la perception des subventions avec certains organismes financeurs notamment le FSN, permettront de stabiliser la trésorerie du syndicat. Elles s'élèveront à 25k€
- Le coût des prestations de service lié à la nécessité d'accompagner le SMO est en forte diminution (-42%) s'élevant ainsi à 45K€.

Les autres dépenses sont pour leur part liées aux besoins matériels nécessaires au fonctionnement du SMO Eure Normandie numérique (petites fournitures, logiciels, véhicules...) pour un montant de 147k€.

#### Equilibre général du budget

	Objet	BP 2018
<b>Dépenses</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>790 445,60 €</b>
	<b>Investissement</b>	<b>12 497,59 €</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>802 943,19 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>790 445,60 €</b>
	<b>Investissement</b>	<b>12 497,59 €</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>802 943,19 €</b>



Réunion du 26 janvier 2018

**Objet : Adoption du budget primitif 2018 – budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.3 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 26 janvier 2018 à l'Hôtel du Département à Evreux, le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif au budget primitif du budget principal pour 2018 tel que présenté dans le tableau ci-dessous en dépenses réelles :

- Equilibre général du budget

	Objet	BP 2018
Dépenses	Fonctionnement	790 445,60 €
	Investissement	12 497,59 €
	Total dépenses	802 943,19 €
Recettes	Fonctionnement	790 445,60 €
	Investissement	12 497,59 €
	Total recettes	802 943,19 €

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget principal pour 2018.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 12
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 26 janvier 2018

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

